

## REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

### AUXILIAIRE VETERINAIRE

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc 1 : Accueil et prise en charge des clients d'une structure vétérinaire</b>			
A.1.1. Prise de rendez-vous	C.1.1. Accueillir les clients au téléphone ou physiquement en structure vétérinaire en tenant compte des éventuelles situations de handicap afin de les renseigner sur les modalités de consultation avec un praticien et / ou programmer les rendez-vous sur le logiciel interne de la structure vétérinaire	<b>Mise en situation professionnelle</b> : jeu de rôle portant sur la gestion d'une situation d'accueil du client avec différentes caractéristiques (mobilité réduite grand âge, handicap,...) de situations d'urgence,	Le jury évaluera que : E.1.1 i/L'écoute et la communication avec le client est basée sur une relation de confiance et d'empathie (élocution claire, respect des règles de politesse, interactions avec le client) ii/ L'espace d'accueil est adapté aux clients en fonction de leur degré d'autonomie et est entretenu correctement (ergonomie, respect des règles d'hygiène)
A.1.2. Accueil des clients	C.1.2. Identifier le motif de consultation, (ex : pathologie, vaccination, urgence) apprécier et gérer les situations liées au		E.1.2. i/Les règles de confidentialité sont respectées

<p>A.1.3. Renseignement et orientation du client en fonction de ses attentes et besoins</p> <p>A.1.4. Gestion des urgences conformément aux protocoles décrits par le praticien et dans le respect de la réglementation</p> <p>A.1.5. Rassemblement des médicaments prescrits par le</p>	<p>degré d'urgence de prise en charge, l'affluence en structure afin de mieux organiser la durée de la consultation du vétérinaire et hiérarchiser les priorités</p> <p>C.1.3. Informer le client sur les modalités de prise en charge de l'animal (délai, coût de consultation) afin d'établir une relation de confiance et préparer la consultation avec le praticien</p> <p>C.1.4. Interroger le propriétaire conformément aux protocoles décrits par le praticien et dans le respect de la réglementation et observer des signes d'alerte vitaux afin d'informer précisément et efficacement le vétérinaire qui appréciera le caractère urgent du motif de consultation et pour que ce dernier puisse décider et réaliser la prise en charge rapide et qualitative. Réorganiser le planning et ainsi l'ordre de passage des consultations en conséquence le cas échéant.</p> <p>C.1.5. Réunir les médicaments que le vétérinaire a prescrit dans le strict respect de l'ordonnance établie pour leur</p>	<p>de client insatisfait, d'affluence, et de son animal</p> <p><b>Oral :</b> Le candidat est placé en situation de jeu de rôle face à un propriétaire et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prend un rendez-vous avec le client</li> <li>- vérifie les informations concernant le client et l'animal sur le fichier</li> <li>- guide le propriétaire de l'animal en le conseillant</li> <li>- rassure le client et désamorce une situation conflictuelle</li> <li>- observe une situation d'urgence et en réfère</li> <li>- respecte une ordonnance dans la</li> </ul>	<p>ii/ Le questionnement du client est structuré et complet (identification et antécédents de l'animal, situation vaccinale, symptômes pathologiques)</p> <p>iii/ Le professionnel fait preuve d'une expression claire de ses idées et d'une bonne capacité à se faire comprendre</p> <p>E.1.3. i/ Le professionnel informe clairement le client sur la prise en charge de l'animal (conditions tarifaires, délais)</p> <p>ii/ Les informations relatives au motif de la consultation, à l'animal, à son contexte et à son propriétaire sont recueillies et enregistrées sur le dossier client sur le logiciel de la structure</p> <p>E.1.4. i/ Les facteurs de tension (angoisse du propriétaire) et de conflits sont repérés et gérés correctement</p> <p>ii/ La connaissance des limites de son métier dans la gestion des urgences est parfaite</p> <p>iii/ Le rendez-vous est proposé en fonction des urgences et le planning réorganisé</p> <p>iv/ La traçabilité des rendez-vous est assurée grâce au logiciel de la structure vétérinaire</p> <p>v/ la transmission des informations est réalisée dans le respect des protocoles</p> <p>E.1.5 Le professionnel respecte rigoureusement l'ordonnance établie par le praticien et connaît les limites</p>
--	--	--	---

<p>vétérinaire dans le respect de la législation</p> <p>A.1.6. Conseil sur les produits nutritionnels et les produits antiparasitaires</p> <p>A.1.7. Gestions des situations difficiles – heure d’affluence, clients stressés, situations stressantes, situations de conflit</p> <p>A.1.8. Information du client lors de la fin de vie de l’animal</p>	<p>délivrance au propriétaire de l’animal par le vétérinaire.</p> <p>C.1.6 Conseiller et assister le client dans ses achats d’accessoires, de produits d’hygiène et d’alimentation afin de l’aider dans son choix en tenant compte des caractéristiques physiologiques et d’activité de l’animal (conformément au règlement (CE) n°183/2005)</p> <p>C.1.7. S’adapter aux différentes situations possibles et réorganiser le planning, les tâches, l’effectif en fonction des moments d’affluence. Reconnaître et gérer une personne stressée ou créant une situation de conflit afin d’identifier les solutions possibles pour l’accompagner au mieux et temporiser pour alerter le vétérinaire.</p> <p>C.1.8 Informer le client dans la fin de vie de son animal en répondant à ses questions (accompagnements palliatifs disponibles, établissements de gestion de l’animal mort).</p>	<p>préparation des médicaments - sait utiliser la langue anglaise dans un cadre professionnel</p> <p><b>Evaluation</b> : le candidat est évalué par un jury.</p> <p><b>Durée des épreuves</b> : Oral : 60 minutes (dont 20 minutes en langue anglaise)</p> <p><b>Lieu d’examen</b> : centre</p>	<p>de son métier dans le cadre de la délivrance des médicaments</p> <p>E.1.6 Le professionnel connaît chaque classe de produit d’hygiène, d’alimentation et d’accessoires avec leurs indications et contre-indications.</p> <p>E.1.7. Le professionnel connaît les techniques d’apaisement d’une situation et tempore pour alerter et faire intervenir le vétérinaire si nécessaire</p> <p>E.1.8. Les informations présentées concernant la fin de vie de l’animal sont complètes, actualisées et correctement structurées</p>
--	--	---	--

A.1.9. Communication en langue anglaise	C1.9. Mobiliser la langue anglaise afin de pouvoir accueillir et fournir des renseignements élémentaires à un client aussi bien en situation standard (clientèle expatriée) que d'urgence (clientèle touristique)		E.1.9. La langue anglaise élémentaire pour permettre l'accueil et le conseil d'un client est maîtrisée
---	---	--	--

## Bloc 2 : Gestion administrative d'une structure vétérinaire

<p>A.2.1. Gestion et suivi des dossiers clients de la structure vétérinaire</p>	<p>C.2.1. Constituer et actualiser le dossier médical et administratif des clients et de leurs animaux de façon individuelle en utilisant un logiciel professionnel, en collectant les informations (symptômes pathologiques, état vaccinal) en utilisant le vocabulaire médical adapté, en respectant les règles relatives au secret médical et en collectant les informations opératoires et post opératoires afin d'assurer la traçabilité des événements et d'informer le vétérinaire des changements et évolutions notables.</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle : épreuve écrite sous forme de cas pratiques : organisation administrative d'une structure vétérinaire</b></p> <p>Notre organisme de formation présente au candidat des cas d'entreprises réels et lui demande de :</p>	<p>Le jury évaluera que :</p> <p>E.2.1. Un suivi personnalisé du dossier client est assuré correctement sur les logiciels de la structure vétérinaire permettant la bonne gestion des dossiers</p>
<p>A.2.2. Elaboration de devis et des factures clients de la structure vétérinaire</p>	<p>C.2.2. Etablir un devis et/ou une facture qui respecte la réglementation en la matière (article L441-9 du code de commerce) ; dans une optique de bonne gestion, réaliser les suivis des devis et leur classement dans le logiciel de facturation (modifié, effectué, annulé, etc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gérer le dossier d'un client</li> <li>- d'explicitier les étapes de la saisie des informations liées au client (et à l'animal) sur un logiciel spécifique</li> <li>- rédiger un devis</li> <li>- élaborer une ou plusieurs facture(s)</li> </ul>	<p>E.2.2 Les devis établis sont clairs, complets et descriptifs et comportent les mentions obligatoires permettant d'établir la facturation</p>
<p>A.2.3. Réalisation des encaissements et suivi de la gestion</p>	<p>C.2.3. i/Maîtriser les procédures et outils de gestion de caisse pour obtenir le règlement d'une facture et réaliser les</p>		<p>E.2.3. Les étapes des traitements administratifs comptables sont identifiées et explicitées : devis, facturation, encaissement</p>

<p>comptable de l'activité de la structure vétérinaire</p> <p>A.2.4. Suivi et gestion des stocks des consommables et du matériel médical :</p> <p>A.2.5. Suivi et gestion des fournisseurs de la structure vétérinaire</p>	<p>encaissements par les moyens de paiements disponibles (espèces, CB, chèques, virements)</p> <p>ii/ Assurer les tâches administratives de gestion comptable de la structure vétérinaire, et notamment les enregistrements dans l'outil de gestion de la structure</p> <p>C.2.4. Stocks i/ Vérifier l'état des stocks des médicaments, petfoods, accessoires afin d'anticiper les commandes en respectant les dates de péremption ii/ Faire valider les opérations qui le nécessitent par le vétérinaire iii/ Réaliser un tableau de suivi des stocks sur un tableur ou logiciel de la structure afin d'assurer la disponibilité des consommables et matériel médical nécessaire au bon fonctionnement de la structure vétérinaire.</p> <p>C.2.5. Conduire les relations avec les fournisseurs (médicaments, produits nutritionnels et antiparasitaires, accessoires) en mettant en œuvre un processus de sélection et d'évaluation des</p>	<p>- gérer un stock et passer des commandes - réaliser un suivi comptable de l'activité - réaliser un conseil de vente de produit hors prescription - recenser les demandes particulières du personnel en situation de handicap - Auditer un process et proposer des améliorations qualités</p> <p><b><u>Durée de l'épreuve :</u></b> 120 minutes <b><u>Lieu d'examen :</u></b> centre</p>	<p>E.2.4. i/ Un tableau de bord pertinent est élaboré sur la tenue des stocks (Références, quantités, dates de péremption) ii/ L'approvisionnement de la structure est maîtrisé en prenant en compte les délais de livraison des produits et le stock tampon éventuel iii/ Les produits sont stockés conformément à la réglementation de l'Agence nationale de la Sécurité du médicament et des produits de la santé ANSM iv/ Les modalités de traçabilité sont décrites conformément à la réglementation (ANSM)</p> <p>E.2.5. Le processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs s'appuie sur la collecte d'éléments factuels comparatifs (qualité/prix)</p>
--	--	--	---

<p>A.2.6. Gestion commerciale de la partie vente de produits de la structure vétérinaire</p> <p>A.2.7. Vente de produits sans prescription</p> <p>A.2.8. Passation des commandes et réception des produits, matériels, médicaments, etc</p>	<p>fournisseurs afin de s'assurer des meilleurs rapports qualité-prix.</p> <p>C.2.6. i/ Evaluer et présenter les besoins de la structure (produits et accessoires) dans le cadre des recommandations du vétérinaire afin de définir les références, quantités et qualité des produits retenus</p> <p>ii/ Aménager, réassortir les linéaires, les présentoirs, les zones d'affichage pour favoriser la vente</p> <p>C.2.7. Pour favoriser la vente, conseiller sur les produits hors prescription vétérinaires selon les différentes espèces animales en respectant les besoins exprimés par les propriétaires.</p> <p>C.2.8. Assurer la préparation des commandes auprès des centrales d'achat, réceptionner la marchandise en vérifiant sa conformité, réassortir les rayons et stocker les marchandises pour garantir la disponibilité des consommables et du matériel médical, médicaments de la structure vétérinaire</p>		<p>E.2.6. i/ Le professionnel sait restituer les classes de produits qui composent l'offre de vente d'une structure vétérinaire.</p> <p>ii/ Le professionnel sait positionner sur un plan les zones de vente de chaque classe de produit en fonction de l'aménagement existant de celui-ci</p> <p>E.2.7. i/ Les étapes de déroulement d'un argumentaire de vente élémentaire sont listées et présentées.</p> <p>E.2.8. Le professionnel rédige un bon de commande qui comprend à la fois des produits hors prescription et des médicaments.</p>
---	---	--	---

<p>A.2.9. Suivi et gestion de l'adaptation des postes de travail aux personnes en situation de handicap</p>	<p>C.2.9. i/S'assurer de la mise en place des adaptations éventuelles de poste de travail pour les personnels en situation de handicap dans un objectif d'inclusion ii/ Réaliser une vérification périodique des équipements (état de fonctionnement, nouveaux besoins identifiés) et gérer leur amélioration ou remplacement le cas échéant dans un objectif d'inclusion.</p>		<p>E.2.9. La gestion des demandes pour le personnel en situation de handicap est maîtrisée dans un recueil ad-hoc</p>
<p>A.2.10. Participation à la démarche qualité et promotion d'une bonne image de la structure vétérinaire</p>	<p>C.2.10. Contribuer aux activités relatives à la gestion des risques et à la mise à jour des procédures d'accueil, de bonne conduite, du respect de l'environnement en participant à la démarche d'amélioration continue de la structure vétérinaire</p>		<p>E.2.10. Les procédures qualités de la structure vétérinaire (accueil, hygiène, ...) sont respectées et mises à jour</p>
<p>A.2.11. Formation et veille professionnelle</p>	<p>C.2.11. Formation et veille : i/ Identifier ses propres besoins de formation et les axes d'amélioration afin de développer les compétences professionnelles en lien avec l'évolution du métier d'Auxiliaire vétérinaire ii/ Mettre en place et faire vivre une veille professionnelle (revues professionnelles spécialisées, communication des instances réglementaires, ordre des vétérinaires,</p>		<p>E.2.11. i/ Les axes d'évolution du professionnel sont identifiés : formation professionnelle, conférences, séminaires, ... ii/ Le professionnel établit une synthèse d'informations liées à l'environnement professionnel à partir de documents fournis</p>

	<p>syndicat) afin d'actualiser les savoir et savoir-faire du métier</p> <p>iii/ Suivre l'évolution de la réglementation en matière d'accueil de personnels et de clients en situation de handicap afin de favoriser l'inclusion</p>		
--	---	--	--

### Bloc 3 : Hygiène et sécurité au sein d'une structure vétérinaire

<p>A.3.1. Désinfection et nettoyage des locaux d'une structure vétérinaire</p>	<p>C.3.1. Réaliser une opération de nettoyage des locaux de la structure vétérinaire en appliquant les protocoles ou procédures qualité en matière d'hygiène des structures vétérinaires (protocole sanitaire des établissements de santé (Code de santé Publique) en étant sensibilisé aux risques biologiques afin d'assurer la sécurité sanitaire</p>	<p><b>Oral de mise en situation professionnelle validé par un jury :</b> L'oral se déroule en deux parties :</p> <p><u>Partie 1</u> : le candidat en situation nettoie et désinfecte en utilisant des produits spécifiques et selon des protocoles établis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une salle avant et après consultation</li> <li>- une salle avant et après chirurgie</li> <li>- les instruments</li> </ul> <p><u>Partie 2</u> : le candidat en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prépare le matériel pour une chirurgie pour le vétérinaire</li> </ul>	<p>Le jury évaluera que :</p> <p>E.3.1. Le niveau d'exigence de l'hygiène des locaux est maîtrisé selon le Code de Santé Publique. Le candidat distingue les pièces, leur utilisation et le niveau d'exigence en termes de besoin d'hygiène (faible, moyen, fort)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les techniques d'entretien et de désinfection des sols et surfaces sont maîtrisées. Le candidat restitue un protocole de nettoyage adapté. Il donne la liste des produits et des matériels utilisés et leur mode d'utilisation.</li> <li>- La planification et le contrôle des opérations de nettoyages sont établis</li> </ul>
<p>A.3.2. Matériel et équipements : respect et application des protocoles de désinfection, nettoyage et stérilisation des équipements et du matériel d'une structure vétérinaire</p>	<p>C.3.2. Nettoyer et désinfecter les instruments, les cages, les tables d'auscultation, changer les litières avec des produits adéquats afin d'éviter le développement et la propagation de maladies et veiller au bien-être des animaux.</p>	<p>- une salle avant et après consultation</p> <p>- une salle avant et après chirurgie</p> <p>- les instruments</p>	<p>E.3.2 L'entretien courant du matériel utilisé et du mobilier est assuré correctement. Le candidat liste ces équipements (microscope, centrifugeuse, appareils d'analyse, intubation, monitoring) et les points d'attention de leur entretien</p>
<p>A.3.3. Produits d'entretien : utilisation des produits d'entretien</p>	<p>C.3.3. Maîtriser l'usage des produits de nettoyage en termes de modalités d'utilisation afin d'éviter :</p>	<p>- prépare le matériel pour une chirurgie pour le vétérinaire</p>	<p>E.3.3 Les risques infectieux animaux et humains liés aux soins sont connus et clairement identifiés. Les risques chimiques et leur contraintes réglementaires sont connus.</p>

<p>d'une structure vétérinaire dans les règles, le respect des protocoles et de la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tous risque chimique : substances nocives, toxiques, irritantes, corrosives ou inflammables ;</li> <li>- tout risque humain pour la santé du personnel ou des clients de la structure vétérinaire ;</li> <li>- tout risque pour la santé des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- simule la préparation chirurgicale sur une peluche</li> </ul>	
<p>A.3.4. Maîtrise et respect des règles de l'asepsie dans une structure vétérinaire</p>	<p>C.3.4. Mettre en œuvre les règles d'hygiène et d'asepsie du Code de Santé Publique dans la structure vétérinaire afin d'améliorer la prévention liée aux soins et aux bonnes pratiques dans une salle de consultation</p>	<p><b>Epreuve écrite portant sur les différentes réglementations et leurs applications dans une structure vétérinaire en matière d'hygiène et de sécurité.</b> Le candidat répond à des questions concernant la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, la mise en place de protocoles ad hoc en clinique vétérinaire et la gestion des déchets quel que soit leur nature.</p>	<p>E.3.4. Les procédures d'asepsie des locaux sont mises en place. Le candidat définit ce qui est stérile et manipulable. Il connaît les principales fautes courantes possibles en matière d'asepsie ainsi que les principaux gestes attendus.</p>
<p>A.3.5. Application des règles de radioprotection dans un structure vétérinaire</p>	<p>C.3.5. Connaître et respecter les règles de radioprotection (ASN) dans une structure vétérinaire afin de pouvoir assurer la sécurité des personnes et des animaux en la matière.</p>	<p>Le candidat répond à des questions concernant la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, la mise en place de protocoles ad hoc en clinique vétérinaire et la gestion des déchets quel que soit leur nature.</p>	<p>E.3.5. Les contraintes réglementaires en radioprotection sont connues et intégrées dans cadre d'examens complémentaires de radiologie. Le candidat restitue la réglementation selon les types d'appareils utilisés (argentiques, numériques) et leur puissance, les locaux (murs, signalétique, taille) et les équipements/attitudes des personnels (accès, dosimètre, habillage, mesure de protection etc)</p>
<p>A.3.6. Prévention des risques professionnels</p>	<p>C.3.6. i/ Identifier les pistes de progrès en matière de gestion du risque contaminant afin d'identifier les dysfonctionnements et</p>	<p><b><u>Durée des épreuves :</u></b> - Oral : 20 minutes</p>	<p>E.3.6. i/ Le candidat présente la liste des risques professionnels possibles et en donne les niveaux de gravité</p>

<p>(chimiques, biologiques, ...)</p> <p>A.3.7. Gestion de l'élimination des déchets d'une structure vétérinaire et intermédiaire avec les sociétés en charge des corps d'animaux</p>	<p>d'y apporter une solution qui soit à la fois efficace et durable.</p> <p>ii/ Intégrer le risque rayonnements ionisants des appareils de radiologie (argentique et numérique) dans la démarche générale de prévention des risques professionnels de la structure vétérinaire afin de le positionner au regard des risques d'autres natures.</p> <p>iii/ Évaluer et prévenir les risques biologiques inhérents aux produits chimiques manipulés afin d'adopter un comportement adapté et respectueux des consignes de sécurité de chacun de ces produits</p> <p>C.3.7. Les déchets :</p> <p>i/ Appliquer la réglementation applicable aux déchets dangereux (art 1335 du Code de Santé Publique pour les DASRI et DRCT)</p> <p>ii/ Appliquer le processus de classification, tri et circuit des déchets afin de limiter les risques encourus</p> <p>iii/Assurer la traçabilité des opérations réalisées en matière d'élimination des déchets et des corps d'animaux afin de respecter le cadre de la sécurité sanitaire</p>	<p>- Ecrit : 120 minutes Lieu d'examen : centre</p> <p><b>Oral:</b> le candidat est évalué par un jury. <b>Lieu d'examen :</b> centre</p>	<p>ii/ Les sources de contamination possibles sont connues et repérées. Le candidat sait lister les agents pathogènes de chaque vaccin, les modes et symptômes de contamination, en incluant les tests éventuels de dépistage.</p> <p>E.3.7. i/ Les déchets inhérents à l'activité sont triés et éliminés selon les réglementations et notamment l'article 1335 du Code de Santé Publique pour les DASRI et DRCT</p> <p>ii/Les protocoles de gestion des corps d'animaux sont connus</p>
--	--	---	--

### Bloc 4 : Assistance opérationnelle au vétérinaire : préparation, réalisation et suivi post opératoire

A.4.1. Préparation du matériel médical	C.4.1. Anticiper et comprendre les besoins liés à la consultation vétérinaire, aux soins, aux examens complémentaires afin de préparer le matériel nécessaire	<p><b>Mise en situation professionnelle reconstituée : jeu de rôle : assistance technique au vétérinaire (oral). Test des connaissances sur les différentes espèces d'animaux (écrit).</b></p> <p><b>Oral :</b> selon un scénario proposé par notre organisme de formation, le candidat assiste le vétérinaire et intervient sur une peluche pédagogique, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prépare le matériel nécessaire au vétérinaire,</li> <li>- installe l'animal</li> </ul>	<p><b>Le jury évaluera que l'auxiliaire vétérinaire se conforme au protocole prescrit par le praticien :</b></p> <p>E.4.1 i/ Les procédures de vérification du matériel sont maîtrisées (présence du matériel nécessaire à l'opération en bon état de fonctionnement et nettoyé).</p> <p>ii/ La salle d'examen est conforme aux recommandations et aux bonnes pratiques (Code de la Santé Publique), et à la nature de l'acte</p> <p>E.4.2. Le candidat sait identifier les espèces à partir d'une photo et donner ses particularités.</p>
A.4.2. Connaissances des particularités des animaux	C.4.2. Identifier les différentes espèces (notamment les Nouveaux Animaux de Compagnies) et leurs particularités et repérer les points d'attention, anatomiques notamment, à prendre en compte dans la réalisation des actes d'installation, de contention de surveillance pré- et post-op afin de prodiguer le traitement adapté.		
A.4.3. Installation de l'animal	C.4.3. Préparer et installer l'animal dans la position adaptée suivant le type de soins ou de chirurgie en effectuant des gestes techniques de positionnement afin de ne pas le stresser ni le blesser		E.4.3. L'installation de l'animal est adaptée au soin ou à l'examen, au confort et à sa sécurité
A.4.4. Contention de l'animal en veillant	C.4.4. La contention :		

<p>aux règles de sécurité et de bien-être animal</p>	<p>i/Assurer la contention des animaux afin d'aider le vétérinaire à réaliser les soins courants (injection, pansements, nettoyage et traitement des yeux et des oreilles, ...) et les examens complémentaires (imagerie médicale, prises de sang, d'urine, ...) dans le respect du bien-être animal afin d'empêcher la fuite de l'animal, prévenir les blessures de l'animal, éviter les blessures du personnel soignant et du propriétaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalise la contention de l'animal</li> <li>- réalise un pansement</li> <li>- assiste lors des prélèvements</li> <li>- exécute les soins aux animaux hospitalisés selon les consignes du vétérinaire.</li> </ul>	<p>E.4.4. Les techniques de contention sont maîtrisées. Le bien-être animal est pris en compte et la contention de l'animal est effectuée dans le respect de celui-ci. Les réactions possibles des animaux sont connues et le candidat sait adapter son comportement en fonction des différentes réactions possibles</p>
<p>A.4.5. Assistance opérationnelle au vétérinaire avant, pendant et après l'opération : anesthésie, réanimation, ...</p>	<p>C.4.5. i/Assister le vétérinaire dans la réalisation de certains examens (prise de sang, prélèvement urinaire, examen radiologique) dans le respect du cadre législatif encadrant l'exercice de la profession de vétérinaire (Code rural et de la pêche maritime) ii/ Présenter au chirurgien conformément à sa prescription dans le respect de l'asepsie le matériel nécessaire au bon déroulement de l'opération qu'il aurait identifié.</p>	<p>Le candidat présente ses actions et argumente oralement devant les évaluateurs.</p> <p><b>Ecrit</b> : le candidat doit répondre à des questions concernant ses connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différentes espèces d'animaux</li> <li>et sur les particularités que cela peut</li> </ul>	<p>E.4.5. i/ L'assistance opérationnelle au vétérinaire est pertinente et adaptée aux besoins du praticien ii/ Le matériel de prélèvement est sélectionné avec pertinence selon le type d'examen à réaliser. iii/ Les gestes techniques liés à l'assistance en anesthésie sont présentés et expliqués</p>
<p>A.4.6. Surveillance des perfusions, de la respiration, du pouls</p>	<p>C.4.6. Surveiller les animaux sous perfusion en contrôlant les constantes vitales et le comportement sous le contrôle du praticien afin d'éviter des</p>	<p><b>Ecrit</b> : le candidat doit répondre à des questions concernant ses connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différentes espèces d'animaux</li> <li>et sur les particularités que cela peut</li> </ul>	<p>E.4.6. i/ L'anatomie de l'animal ainsi que ses constantes vitales sont identifiées quel que soit l'espèce (tension, rythme cardiaque, température, fréquence respiratoire, etc)</p>

<p>et de la température de l'animal</p> <p>A.4.7. Assistance opérationnelle du praticien pour les examens complémentaires : échographies, radiographies et analyses de laboratoire</p> <p>A.4.8. Surveillance de l'état de santé des animaux convalescents</p> <p>A.4.9 Mise en place des pansements conformément aux protocoles</p>	<p>complications, de garantir la qualité, la sécurité et l'observance des soins</p> <p>C.4.7. Examens complémentaires : i/ Assister le praticien vétérinaire lors des prélèvements sanguins et urinaires en respectant les règles de l'art (matériel adapté) et en assurant la traçabilité des examens ii/ Participer à la réalisation de l'échographie ou de la radiologie en se référant aux règles de bonnes pratiques dans l'objectif d'assister le praticien vétérinaire</p> <p>C.4.8. Recueillir les paramètres vitaux (pouls, température, tension) de l'animal afin de suivre l'évolution de l'état de santé de l'animal, et de prévenir le vétérinaire en cas de variation ; surveiller les potentiels effets secondaires d'un traitement</p> <p>C.4.9. Adapter le pansement au type de plaie et d'animal afin d'agir efficacement sur la cicatrisation ou la protection</p>	<p>engendrer en termes de soins ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différents examens complémentaires disponibles en médecine vétérinaire ;</li> <li>- les protocoles de soin</li> </ul> <p>Durée des épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oral : 20 minutes</li> <li>- Ecrit : 2 heures</li> </ul> <p><b><u>Lieu d'examen :</u></b> centre</p>	<p>ii/ L'utilisation des différents dispositifs médicaux (perfusions simples, pompes à perfusion, monitoring, etc) est maîtrisée de façon conforme à leur utilisation recommandée</p> <p>E.4.7. i/ L'assistance au vétérinaire est pertinente et adaptée aux besoins du praticien ii/ Chaque étape d'un prélèvement est explicitée jusqu'au stockage tracé de l'échantillon. iii/ Les principes de base de techniques d'imagerie médicale sont présentés et expliqués</p> <p>E.4.8. i/Le professionnel sait recueillir les paramètres vitaux à l'aide des outils adaptés. ii/ Les médicaments, leur action et leur potentiels effets secondaires sont connus et maîtrisés</p> <p>E.4.9. Les différents types de pansements sont connus et maîtrisés. Le professionnel sait choisir un pansement adapté à une plaie dans une situation donnée.</p>
--	---	--	---

<p>A.4.10. Observation des différents signes de la douleur et/ou de la faiblesse de l'animal</p>	<p>C.4.10. Surveiller un animal, relever et transmettre les informations (paramètres vitaux et observation du comportement) au vétérinaire pour que ce dernier constate, détermine et prenne en charge la douleur au besoin. Utiliser une grille objective de la douleur afin de fournir une première appréciation le cas échéant au vétérinaire pour la prise en charge.</p>		<p>E.4.10. Les paramètres vitaux sont correctement relevés. L'utilisation d'une grille objective de la douleur est maîtrisée.</p>
--	---	--	---

## Bloc 5 : Conseil au client concernant le comportement de son animal

<p>A.5.1. Conseils généraux sur la détention d'un animal et ses exigences (habitat, alimentation, santé)</p> <p>A.5.2. Conseils en matière d'accueil, d'hygiène et de sécurité</p> <p>A.5.3. Information sur les races des animaux et leurs différentes exigences</p>	<p>C.5.1 Informer le client des exigences de l'animal, des conditions d'habitat, des besoins en alimentation, des devoirs en tant que propriétaire d'animal (législation, loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale) et du suivi sanitaire nécessaire afin d'assurer le bien-être de l'animal et les règles de protection animale</p> <p>C.5.2. Accueil de l'animal : Informer le propriétaire d'un animal sur les besoins fondamentaux nécessaires à son équilibre et proposer des mesures d'accompagnement personnalisées selon son mode de vie, son état physiologique et le contexte général de vie de l'animal dans son foyer afin de l'accueillir dans les conditions adaptées.</p> <p>C.5.3. Informer les propriétaires d'animaux en leur apprenant à identifier les différentes races de chiens, chats, afin qu'ils s'imprègnent de leurs caractéristiques et puissent adapter leur comportement à celles-ci.</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle écrite au travers de cas pratiques : conseils personnalisés portant sur le comportement d'un animal.</b></p> <p>Selon un scénario proposé par notre organisme de formation, le candidat conseille le client sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nutrition de l'animal</li> <li>- l'hygiène de l'animal</li> <li>- le comportement de l'animal</li> <li>- la relation homme-animal</li> <li>- l'éventuelle nécessité du recours à un professionnel qualifié dans les zones de troubles identifiées</li> </ul>	<p>Le jury évaluera que :</p> <p>E.5.1. L'entretien avec le client est mené dans une posture d'écoute active. Le conseil en nutrition et en suivi sanitaire est personnalisé. Le professionnel formule et précise les dispositifs législatifs régissant la protection animale</p> <p>E.5.2. Les contraintes d'accueil d'un animal sont connues et restituées dans un ordre logique et compréhensible.</p> <p>E.5.3. Les différentes races de chien et de chat ainsi que leurs principales caractéristiques sont connues.</p>
---	--	--	--

<p>A.5.4. Information sur les bases de l'éducation canine et féline</p>	<p>C.5.4. Reconnaître les problèmes liés à un manque d'éducation de l'animal et ceux liés à un trouble du comportement de l'animal afin d'être capable de les différencier et d'orienter vers la consultation d'un professionnel de l'éducation ou du comportement si nécessaire</p>	<p>Dans le cas pratique, le candidat argumente ses réponses.</p> <p><b><u>Durée de l'épreuve :</u></b> 3 heures</p> <p><b><u>Lieu d'examen :</u></b> centre</p>	<p>E.5.4. i/ Les divers troubles du comportement animal (anxiété, peur, agressivité, ...) sont connus et identifiés selon leurs manifestations. ii/ Les professionnels et leurs spécialisations sont listés et présentés</p>
<p>A.5.5. Information sur le comportement canin et félin</p>	<p>C.5.5. Conseil comportement : Identifier un comportement non souhaité, ne relevant pas de la consultation et mettre en œuvre les mesures nécessaires avec le propriétaire et proposer des solutions personnalisées afin de répondre aux troubles identifiés et rétablir une harmonie entre l'animal et son maître</p>		<p>E.5.5. Les motivations qui amènent l'animal à exprimer des comportements déviants sont expliquées. Les réponses aux attentes du client sont formulées. Des solutions respectueuses du bien-être sont proposées</p>
<p>A.5.6. Information sur les règles de communication entre l'animal et le propriétaire</p>	<p>C.5.6. Conseiller le propriétaire rencontrant des difficultés relationnelles avec leur animal (écoute, analyse du problème, proposition de solution) afin de mettre en place des actions de remédiation : attitude du maître ou de la famille vis-à-vis de l'animal, solitude de l'animal, manque d'exercice, arrivée d'un nouvel animal</p>		<p>E.5.6. L'écoute de la problématique posée est active. La liste des potentielles questions pertinentes est restituée. Des axes personnalisés de résolution des problématiques sont proposés.</p>

<p>A.5.7. Détection des comportements déviants d'animaux afin d'orienter vers la consultation si nécessaire</p>	<p>C.5.7. Interpréter les modes de communication de l'animal (observations de l'animal et de ses interactions avec son propriétaire) pour identifier les problèmes de comportement afin d'orienter au mieux le propriétaire vers la consultation du professionnel adéquat et le niveau d'urgence de celle-ci</p>		<p>E.5.7. Les comportements des animaux (social et physiologique) sont connus et identifiés selon leur manifestation. Les conseils portant sur l'amélioration de la relation homme-animal sont cohérents, complets et pertinents Le professionnel oriente le propriétaire à partir d'une situation vers le spécialiste adéquat le cas échéant</p>
---	--	--	---

**Candidat en situation de handicap :**

Dans le cadre du respect du règlement des examens et du référentiel de compétences, tout candidat peut saisir le référent handicap de l'IMFA pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. L'IMFA s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluations inclusives.

**La validation de l'ensemble des blocs de compétences permet la délivrance de la certification.**

**L'obtention de chaque bloc de compétences fait l'objet de la délivrance d'une attestation de compétences.**